



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mai 2005
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2005

6-10 juin 2005

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de stratégie mondiale de vaccination

Note du Secrétariat

1. Élaboré par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le projet de stratégie mondiale de vaccination est soumis pour approbation à l'Assemblée mondiale de la santé à sa cinquante-huitième session, tenue du 16 au 25 mai 2005. Il figure dans le document A58/12 de l'OMS, qui contient un résumé analytique du projet de stratégie et une décision sur laquelle l'Assemblée est appelée à se prononcer. Il a été communiqué au Conseil d'administration dans toutes les langues officielles.

2. Le projet de stratégie est présenté aussi au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Directeur général recommande au Conseil d'adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport sur le projet de stratégie de vaccination (E/ICEF/2005/9 et WHO A58/12),

Notant avec inquiétude qu'au niveau mondial et dans certaines régions, la couverture vaccinale n'a que peu augmenté depuis le début des années 90 et qu'en 2003, plus de 27 millions d'enfants dans le monde n'ont pas été vaccinés pendant l'année qui a suivi leur naissance,

Constatant que chaque année 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans meurent de maladies qui pourraient être prévenues grâce aux vaccins existants,

Constatant en outre qu'il y a de plus chaque année 2,6 millions d'enfants de moins de 5 ans qui meurent de maladies que de nouveaux vaccins pourraient prévenir,

* E/ICEF/2005/7.



Se félicitant que l'intensification des initiatives de lutte contre la poliomyélite, la rougeole et le tétanos maternel et néonatal ait permis de vacciner des populations qui ne l'étaient pas jusqu'alors, et notant que ces initiatives ont créé de vastes réseaux sur lesquels fonder ou grâce auxquels élargir la surveillance d'autres maladies et tendances sanitaires,

Notant avec préoccupation que des obstacles financiers, structurels et/ou gestionnaires empêchent les programmes nationaux de vaccination de vacciner tous les enfants et toutes les femmes qui devraient l'être, d'utiliser autant qu'ils le pourraient nombre de vaccins existants et de recourir largement aux nouveaux vaccins,

Soulignant que tous les pays doivent s'employer à atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies qui consiste à réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans,

Rappelant qu'à sa vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants (2002), l'Assemblée générale des Nations Unies a fixé pour objectif la vaccination complète des enfants de moins de 1 an, soit une couverture d'au moins 90 % au niveau national et d'au moins 80 % dans toutes les circonscriptions ou entités administratives équivalentes,

Ayant examiné le projet de stratégie intitulé « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »,

1. *Approuve* le projet de stratégie intitulé « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »;

2. *Invite* instamment les pays :

a) À atteindre les cibles concernant la vaccination dont sont assortis les objectifs du Millénaire pour le développement fixés par l'Organisation des Nations Unies et définies à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants;

b) À utiliser le cadre défini par le document « La vaccination dans le monde : vision et stratégie » pour renforcer leur programme national de vaccination entre 2006 et 2015, dans le but d'assurer un accès plus équitable à la vaccination, d'élargir l'accès aux vaccins actuels et futurs et de faire profiter d'autres classes d'âge que les nourrissons des avantages de la vaccination associée à d'autres interventions sanitaires;

c) À faire en sorte que la vaccination demeure une priorité des programmes de santé nationaux et soit soutenue par des processus systématiques de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, et par un engagement financier à long terme;

3. *Demande* au Directeur général :

a) De collaborer étroitement avec l'UNICEF, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et d'autres partenaires pour soutenir les États membres dans la réalisation du projet « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »;

b) De resserrer les relations avec L'UNICEF, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et d'autres partenaires aux niveaux mondial, régional et sous-régional afin de mobiliser les ressources dont les pays ont besoin pour réaliser le projet « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »;

c) De rendre compte régulièrement à l'Assemblée de la Santé de la progression vers les cibles mondiales concernant la vaccination.
